

ASAC-FAPES : performances de la gestion pilotée du contrat EMRG Evolution géré par Generali Vie

**+ 7,50 % en 2023, + 9,01 % sur 5 ans, + 4,48 % depuis la création (2018)
pour le profil « Prudent » sur les conseils d'Edmond de Rothschild AM**

ASAC-FAPES dévoile une performance nette sur 2023 de + 7,50 %* pour le mandat « Prudent » de sa gestion pilotée, sur les conseils d'Edmond de Rothschild AM, pour le contrat Epargne Retraite MultiGestion (ERMG) Evolution assuré par Generali Vie.

Depuis 2018, le cabinet de courtage partenaire de l'association d'épargnants Asac propose, au travers de son contrat d'assurance vie ERMG Evolution, un mandat de gestion pilotée qui se distingue par la sollicitation de trois gérants différents, un sur chaque profil de risque :

- Orientation « Prudent » géré par Edmond de Rothschild AM ;
- Orientation « Equilibre » géré par DNCA Finance ;
- Orientation « Carte Blanche » géré par la Financière de l'Echiquier.

Les performances 2023 sur le profil « Prudent » délégué à Edmond de Rothschild AM s'élèvent à 7,50 % nettes de frais annuels de gestion des contrats (hors prélèvements sociaux et fiscaux) ainsi que de frais de mandat.

La gestion de l'orientation repose sur une allocation en organismes de placements collectifs (OPC). L'exposition aux marchés actions françaises et internationales représente au maximum 30 % de l'actif net, le solde étant investi en supports à dominante taux, principalement haut rendement ou flexibles obligataires, ou diversifiés pour une prise de risque contenue.

Hervé Tisserand, Président du courtier FAPES Diffusion :

« Le mandat « Prudent » de notre contrat ERMG Evolution s'est clairement démarqué cette année. Ses belles performances en 2023, mais également au cours des cinq dernières années, démontrent qu'on peut créer de la valeur tout en optant pour un profil risque contenu dont la gestion financière est pilotée. Cette caractéristique de proposer des mandats de gestion pilotée négociés et attractifs à l'ensemble de nos adhérents qui ne souhaitent pas à avoir à gérer leur épargne, représente l'essence même de notre association et de nos valeurs.

ERMG Evolution peut être souscrit à partir de 500 € de versement initial. L'adhérent peut ensuite alimenter le contrat par le biais de versements libres ou de versements mensuels programmés dès 100 €.

*** Avant d'investir**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Investir en bourse présente un risque de perte en capital.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

A propos d'ASAC-FAPES

ASAC-FAPES est la marque sous laquelle communique le cabinet de courtage FAPES Diffusion qui diffuse auprès d'adhérents des contrats d'assurance vie et de prévoyance souscrits par les associations d'épargnants membres de la Fédération Fapes. FAPES Diffusion a été créée en 1999 par la Fédération Fapes pour ses associations membres (Asac, Audience, Appeir, Tégo). Le cabinet est partenaire d'assureurs de renom (Allianz, Generali, Spirica, CNP Assurances, Mutuaide, MGPS) et compte aujourd'hui plus de 100 000 adhérents. La Fédération Fapes et ses associations sont engagées dans la création de solidarités financières familiales, et leur cabinet de courtage bénéficie d'une expertise reconnue depuis de nombreuses années. Ces entités sont animées par une vision commune éthique et solidaire, œuvrent en toute transparence et assurent un accompagnement à tous leurs adhérents épargnants.

www.asac-fapes.fr

Contact presse – Agence FARGO

Céline CLAMOUR : cclamour@fargo.agency - 06 46 60 05 45

Yaëlle BESNAINOU : ybesnainou@fargo.agency - 06 16 83 45 18

ASAC-FAPES est une marque de FAPES Diffusion, SAS au capital social de 2 688 393€ - RCS Paris B421 040 544 - Enregistrée auprès de l'ORIAS n°07 000 759 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance (catégorie B au titre de l'article L521-2 II du Code des assurances) - Placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place Budapest - 75436 Paris Cedex 09.